

FONDS EUROPÉENS

Une année chargée pour les régions



Transition

Transition. En théorie, les régions peuvent devenir l'autorité de gestion des fonds européens depuis le 1^{er} janvier. En pratique, 2014 sera une année de transition comportant nombre d'échéances et un calendrier précis. Pendant ce temps, les programmes opérationnels restent en cours de rédaction.

Bras de fer

Bras de fer. L'Etat a finalement annoncé aux conseils régionaux la répartition des enveloppes. Mais ceux-ci attendent de savoir combien d'agents l'Etat compte leur transférer et dans quels délais. C'est le ministère de l'Agriculture qui renâcle le plus à laisser partir du personnel.

Développement intégré

Développement intégré. Des objectifs concentrés, mais aussi un développement territorial intégré encouragé et la possibilité d'utiliser plusieurs fonds sur un même axe: la stratégie Europe 2020, qui vise à améliorer l'utilisation des fonds, intègre de nombreuses nouveautés.

En 2014, la course contre la montre continue

Le transfert de la gestion des fonds européens aux régions a pris du retard. Mais le processus d'articulation des politiques publiques européennes est en marche. Il devrait permettre aux régions de prendre les rênes sans à-coups et de commencer à « programmer » en septembre.

« L'Etat confie aux régions tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion »: l'article 78 du premier projet de loi « Lebranchu », définitivement voté le 19 décembre 2013, vient consacrer une promesse du candidat Hollande. Il répond à une demande ancienne et répétée des conseils régionaux.

Un retard maîtrisé

Officiellement, les régions ont pu jouir de leurs nouvelles prérogatives le 1^{er} janvier 2014, mais elles ne commenceront à « programmer » effectivement qu'entre juin et septembre 2014: cette année se profile comme une période de transition. Elles attendent notamment

le dénouement des négociations pour les transferts de personnel (lire p.26). « La France est en queue de peloton. D'autres pays sont en avance dans la négociation, assure un fonctionnaire européen. Mais cela se comprend, le système français est en train de changer. Il faut anticiper l'impact en matière de ressources humaines et trouver une nouvelle gouvernance entre l'Etat et les régions. » Un spécialiste des questions européennes souligne quant à lui que, « à chaque nouvelle période, il faut un temps de mise en place. On ne commence pas au premier jour de la première année, ce sera une année de transition, mais pas une année blanche ». A l'Association des régions de France (ARF), on se veut rassurant: « Le transfert est en marche. Les régions sont en cours d'organisation.

Elles seront prêtes à programmer à l'automne 2014. » Et chacun de faire remarquer que l'Union européenne a aussi sa part de responsabilité dans les délais de mise en place de la nouvelle programmation: le budget européen (959,9 milliards d'euros) et les règlements applicables aux fonds n'ont été validés par le Parlement que le 20 novembre dernier. Après une longue phase de concertation nationale, qui a abouti à un séminaire de restitution le 9 juillet à Tours, l'accord de partenariat a pu prendre forme. Ce document, qui fixe les grandes orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens dans chaque Etat, a été finalisé à la fin 2013. Sa version définitive a été envoyée par le gouvernement à la Commission européenne le 31 décembre. A partir de cette date, les régions disposent de trois mois pour transmettre leurs programmes opérationnels (PO), que la commission doit négocier et valider dans les trois mois. D'où une mise en place attendue, au mieux, pour l'automne.

Après une longue phase de concertation nationale, qui a abouti à un séminaire de restitution le 9 juillet à Tours, l'accord de partenariat a pu prendre forme. Ce document, qui fixe les grandes orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens dans chaque Etat, a été finalisé à la fin 2013. Sa version définitive a été envoyée par le gouvernement à la Commission européenne le 31 décembre. A partir de cette date, les régions disposent de trois mois pour transmettre leurs programmes opérationnels (PO), que la commission doit négocier et valider dans les trois mois. D'où une mise en place attendue, au mieux, pour l'automne.

Elles seront prêtes à programmer à l'automne 2014. » Et chacun de faire remarquer que l'Union européenne a aussi sa part de responsabilité dans les délais de mise en place de la nouvelle programmation: le budget européen (959,9 milliards d'euros) et les règlements applicables aux fonds n'ont été validés par le Parlement que le 20 novembre dernier. Après une longue phase de concertation nationale, qui a abouti à un séminaire de restitution le 9 juillet à Tours, l'accord de partenariat a pu prendre forme. Ce document, qui fixe les grandes orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens dans chaque Etat, a été finalisé à la fin 2013. Sa version définitive a été envoyée par le gouvernement à la Commission européenne le 31 décembre. A partir de cette date, les régions disposent de trois mois pour transmettre leurs programmes opérationnels (PO), que la commission doit négocier et valider dans les trois mois. D'où une mise en place attendue, au mieux, pour l'automne.

Un suivi permanent

La course contre la montre a commencé avant. Les régions planchent sur les PO depuis l'été. Chacune en a adressé une première version à la commission en septembre, une autre en novembre. Les allers-retours se multiplient afin que la version finale soit envoyée peu de temps après la réception de l'accord de partenariat. C'est l'un des mots à la mode à Bruxelles: le processus « itératif ». Pour éviter de reproduire les erreurs de la stratégie de Lisbonne, qui favorisait une « méthode ouverte de coordination », la nouvelle stratégie Europe 2020, mise au point en mars 2010, consiste à exercer un



L'EXPERT

PATRICK SALEZ, expert indépendant en politiques territoriales (*)

« Il faudra respecter le fléchage et organiser des partenariats »

« Nous sommes face à une évolution idéologique, qui fait suite à l'échec de l'agenda de Lisbonne. Désormais, la stratégie de l'Union européenne pour 2020 est d'articuler le plus possible les fonds entre eux, afin d'obtenir des résultats positifs tangibles. La politique régionale sera le bras armé de cette stratégie dans les territoires. Les enjeux pour les régions seront alors de respecter la concentration des fonds sur quatre objectifs thématiques – Bruxelles sera sévère sur ce fléchage – et de créer une relation forte avec les niveaux infrarégionaux. L'approche inté-

grée représente un défi important et l'inclusion de fonds comme le Feader et le Feamp, pour mener des projets communs entre plusieurs régions ou entre villes et campagnes, constitue une ouverture formidable, mais il faudra organiser des partenariats avec toutes les échelles fonctionnelles. Je pense que les présidents de région vont essayer de mettre en œuvre dès septembre 2014 les programmes opérationnels afin de pouvoir disposer d'un premier bilan avant les élections régionales de 2015. »

(*) Ancien fonctionnaire de la Commission européenne.



Le transfert de la gestion des fonds européens a été acté lors d'une rencontre de Jean-Marc Ayrault avec les présidents de région en septembre 2012.

suivi permanent : « La Commission européenne définit la règle en avançant. A la lecture de la totalité des projets du programme, lors des réunions bilatérales, de nouvelles précisions sont apportées. La commission détermine les bonnes pratiques en s'inspirant de ces différentes lectures et cela se traduit par un effort de précision, de définition des actions de notre part »,

a expliqué le directeur de la mission « Europe et politiques contractuelles » de la région Auvergne, Frédéric Müller, lors d'une conférence régionale avec les partenaires locaux, le 15 octobre dernier. Un cadre financier contraint, des règles pour « concentrer » les financements sur quelques objectifs, des processus d'évaluation plus rigoureux, afin

de vérifier objectivement la « performance », moins de priorités, l'élargissement des outils territoriaux urbains et ruraux à tous les territoires... la liste des modifications sur lesquelles travaille la Commission européenne est très étoffée (lire p.28).

La fin du saupoudrage

Les enjeux pour les régions sont multiples. Même si leur enveloppe est en hausse (lire ci-dessous), le nouveau cadre financier les obligera à faire des choix et à restreindre leurs actions à certains domaines. « La commission ne veut plus entendre parler du moindre saupoudrage. Cela passe par un cadre financier plus contraint, mais participe d'une meilleure utilisation des fonds publics », a précisé Frédéric Müller. La montée en puissance continuera en 2015. En effet, les programmes opérationnels plurirégionaux, qu'ils concernent les montagnes (Alpes et Massif central) ou les fleuves (Rhône et Loire), passeront après les PO régionaux, tout comme les programmes de coopération entre régions de différents pays. D'ici là, il faudra régler les questions concernant le transfert de personnel entre l'Etat et les régions, pour que les nouvelles autorités de gestion soient totalement en ordre de marche.

Les enveloppes financières enfin notifiées

A peine le budget européen était-il validé que le gouvernement notifiait aux régions, finalement, la distribution des enveloppes globales des fonds européens, mi-décembre. La France a obtenu une augmentation d'environ 7,1% : la somme globale à distribuer aux régions passe de 12388,9 millions d'euros pour la période 2007-2013 à 13265,4 millions pour 2014-2020.

Mais la répartition n'est pas homogène. Les régions moins développées (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) voient leur part augmenter de 14,4% en moyenne (+26,3% pour la Martinique, +19,1% pour la Guyane). Les dix régions en transition constatent, elles, une hausse de 7,5% de leur quota. Le Languedoc-Roussillon (+21,4%) et la Picardie (+11%) bénéficient de la plus forte croissance, tandis que la Corse est la seule dont l'enveloppe baisse (-9,9%). Les douze autres régions, considérées

comme les plus développées, obtiennent une augmentation de 2,6% en moyenne. Mais six d'entre elles voient leur part diminuer (Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Centre, Aquitaine, Pays de Loire et Bourgogne), tandis que quatre bénéficient d'une légère augmentation (Champagne-Ardenne, Rhône-Alpes, Alsace et Bretagne). Deux, enfin, affichent une forte hausse : Paca (+7,3%) et l'Ile-de-France (+25,2%).

Distribution différenciée

En chiffres nets, le trio de tête est composé de La Réunion, avec 1684 millions d'euros, du Nord-Pas-de-Calais (1083 millions) et de l'Ile-de-France (839 millions). En queue de peloton, l'Alsace (210 millions), le Limousin (180 millions) et la Corse (124 millions). La classification des régions selon leur développement en termes de PIB par habitant est

importante, car elles ne pourront pas toutes utiliser leur enveloppe de la même manière. Ainsi, celles développées devront concentrer leurs fonds sur certains objectifs (80% du Feder sur les objectifs thématiques 1, 2, 3 et 4, ce dernier devant mobiliser au moins 20% de l'enveloppe, par exemple), tandis que les moins développées auront plus de latitude (50% pour ces objectifs, au moins 6% pour l'OT4 - soutien à une économie à faible teneur en carbone). Les régions en transition pourront utiliser le Feder pour des projets d'infrastructures. Les seuils minima pour le FSE ne seront pas les mêmes (52% des fonds alloués aux régions les plus développées, 40% pour les régions en transition, 25% pour les moins développées). Le taux de cofinancement pour le Feder varie aussi selon le type de région (50% pour les plus développées, 60% pour celles en transition, jusqu'à 85% pour les ultrapériphériques).

Dans le flou jusqu'au transfert des agents de l'Etat

Les négociations s'annoncent difficiles pour les régions car, souvent, les agents affectés à la gestion des fonds exercent aussi, dans le même temps, des missions tout autres.

Enveloppes budgétaires notifiées fin décembre 2013, programmes opérationnels régionaux envoyés à la Commission européenne durant le premier trimestre 2014, pour être prêts à « programmer » dès septembre: les objectifs pour les régions sont très clairs. Il ne reste plus qu'à trouver les effectifs afin de les atteindre! L'Etat ne se montre, en effet, guère pressé de leur affecter les agents spécialistes des fonds européens. Les fins connaisseurs n'étant pas légion sur le marché du travail, cette résistance peut avoir quelque conséquence.

L'impatience des régions

« Les agents des missions "Europe" ont des profils de spécialistes des politiques publiques européennes et de leurs outils. Mais, l'action de l'Europe s'articulant avec celle des territoires, ce sont aussi des généralistes des politiques publiques du territoire dans lequel ils travaillent », explique le directeur des politiques territoriales de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (Afcce), Christophe Moreux.

Dans les rangs de l'Etat, les agents qui instruisent et contrôlent les fonds



C'est avec le ministère de l'Agriculture, qui renâcle à transférer ses agents, que les discussions s'annoncent les plus rudes.

pourraient être transférés aux régions par l'Etat, alors que celles-ci en souhaiteraient un millier.

européens sont également affectés à d'autres tâches. Ils relèvent de services déconcentrés fort divers: les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), entre autres, pour le Feder; la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) pour le FSE; les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) pour le Feader. A travers les délégations, qui

ont conduit les régions à gérer une partie des fonds en 2007-2013, les uns et les autres ont déjà été amenés à travailler ensemble et à se connaître. Tous attendent les décisions politiques. Mais les régions s'impatientent.

L'Etat traîne des pieds

« Les négociations sont en cours, elles sont difficiles. Dans trois ou quatre mois, on y verra plus clair. Il y a des résistances des services de l'Etat, mais au printemps nous verrons quel personnel devrait être transféré et à quel rythme, assure-t-on à l'ARF. L'enjeu porte sur environ 600 personnes, selon l'Etat. Les régions en espèrent plus. Le problème concerne principalement le Feader, bien plus que le Feder ou le FSE. » Si l'Etat traîne des pieds, c'est aussi parce que le travail de ses services pour la période 2007-2013 ne se termine pas au 31 décembre: la clôture des programmes durera jusqu'en 2015. Mais des agents de l'Etat ne resteront pas jusqu'au bout et n'attendront pas, s'ils le peuvent, le transfert officiel. C'est ainsi que certains postulent dès maintenant quand des postes intéressants se libèrent dans la territoriale.

« Si l'Etat ne transfère pas suffisamment de personnel le plus vite possible, les régions seront obligées de recruter », assure Cécile Vernhes-Daubrée, directrice de la délégation à la coopération et aux affaires européennes du conseil régional du Limousin. La négociation risque d'être tout de même complexe concernant les agents des Draaf, qui devraient, comme convenu par un accord entre le ministère de l'Agriculture et l'ARF, continuer d'assurer l'instruction des dossiers, y compris d'une partie du deuxième pilier de la politique agricole commune, le développement rural.

Un positionnement stratégique dans les collectivités

Avec la prise en charge de l'autorité de gestion des fonds européens, le positionnement des cadres chargés des affaires européennes évolue dans les régions. « Dans certaines, ces agents exercent au sein de la direction des finances, dans d'autres ils sont plutôt dans celle qui gère les contractualisations. C'est révélateur de la façon dont les conseils régionaux appréhendent la question européenne. Il n'y a pas de modèle, mais, dans les organigrammes, ces missions apparaissent moins à part qu'avant, elles se rapprochent du pouvoir stratégique, des directeurs généraux des services. Elles deviennent stratégiques », souligne Christophe Moreux. Le directeur des politiques territoriales de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe remarque également une montée en puissance de ces missions dans les départements, les communautés urbaines et certaines communautés d'agglomération. « Le mouvement est très empirique, dépendant beaucoup de l'histoire des rapports à l'Europe du territoire », indique-t-il.

Le rôle des départements et des agglos renforcé

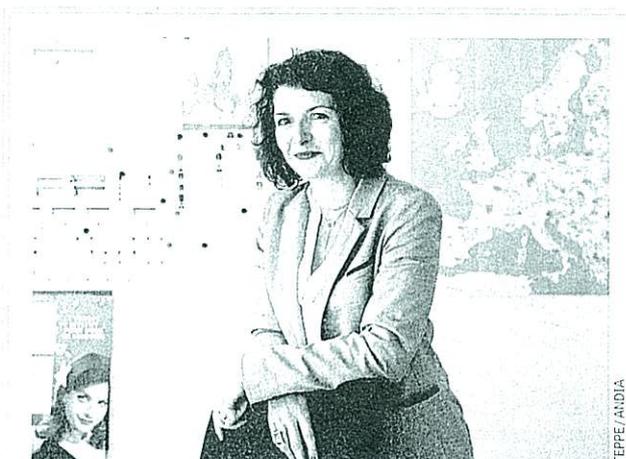
La Commission européenne propose de nouveaux outils, la France organise sa concertation. La participation des agglos et des départements, notamment, devrait s'accroître.

Dans sa volonté d'associer davantage les niveaux régional et local à la gestion des fonds, la Commission européenne propose deux nouveaux outils territoriaux: l'«investissement territorial intégré» (ITI) et le «développement local mené par des acteurs locaux» (DLAL).

Ce dernier s'inspire des programmes Leader, bien connus des territoires ruraux. Il apporte deux nouveautés: d'une part il permet de mobiliser plusieurs fonds, et pas seulement le Feader, d'autre part ceux-ci s'ouvrent aux zones urbaines - l'une des priorités de l'UE -, permettant de renforcer les relations ville-campagne. Si le DLAL reçoit un accueil favorable, tel n'est pas tout à fait le cas de l'ITI. Cette déclinaison des projets urbains intégrés, qui avaient servi à utiliser le Feder dans des agglomérations, est censée étendre ce genre de projets à des territoires plus larges. Mais, tout d'abord, la commission les avait conditionnés à une délégation de l'autorité de gestion, ce qui n'était pas du goût des régions. Celles-ci, à travers l'ARF, ont déclaré leur opposition à l'utilisation de l'ITI, qui n'est pas obligatoire.

Flou sur l'urbain

La commission ne tient pas à ce que ses nouveaux outils soient remisés au placard avant même d'avoir servi. Tout en regrettant, en fin d'année, la position des régions françaises, la «DG Regio» (*) a changé son fusil d'épaule et assure désormais que l'ITI n'étant pas défini de manière stricte dans un texte, il n'implique pas d'office une délégation de sa gestion. Cependant, «les régions doivent apprendre à coopérer avec l'Etat ainsi qu'avec les autres collectivités territoriales. Le danger serait qu'elles disent "tout



CÉCILE VERNHES-DAUBRÉE, directrice de la délégation à la coopération et aux affaires européennes de la région Limousin

«Le Limousin mettra en place les ITI»

«Les présidents de région se sont déclarés défavorables à l'investissement territorial intégré [ITI] si cet outil était synonyme du transfert de l'autorité de gestion. Depuis, la commission a expliqué que, si le bénéficiaire était décideur des actions financées, l'ITI n'impliquait pas forcément ce transfert. C'est bien ce que nous voulons faire. Les bénéficiaires, en concertation avec le gestionnaire des fonds, vont choisir les actions. Les contrats qui auront été en négociation depuis dix-huit mois et seront signés en 2014 deviendront les ITI, soit avec les agglos, soit avec les territoires de projet, ce qui correspond bien au calendrier des fonds européens. Nous garderons à la région ce qui est consommateur d'ingénierie et nous délèguons le choix des opérations financées par l'ITI, qui présente l'avantage d'être une enveloppe sanctuarisée.»

«passe par nous" », affirme un fonctionnaire européen.

Ce n'est pas le seul point pour lequel le consensus est difficile à trouver. La Commission européenne demande à chaque Etat de se concentrer sur quelques-uns des onze objectifs thématiques. Or, en France, l'accord de par-

tenariat indique que les régions vont mobiliser les onze OT. De plus, pour favoriser l'investissement dans les zones urbaines, l'Europe exige qu'au moins 5% de l'enveloppe Feder y soit dédiée. La France compte bien respecter cette condition, mais le gouvernement ne figera pas une définition de l'urbain au niveau national, ce qui permettra à chaque région de choisir à qui attribuer ces subventions.

Innovation rurale

La participation des collectivités ne peut que s'accroître. Pratiquement tous les départements gèreront des subventions globales, contre une soixantaine aujourd'hui, car le gouvernement a décidé de leur confier la gestion d'une partie du FSE, au titre de leur rôle de chef de file de l'inclusion sociale. Mais ils participent aussi à la construction des programmes opérationnels qui vont écrire la partition de la période 2014-2020. Ainsi, le conseil général des Côtes-d'Armor avait publié en septembre 2012 une contribution au diagnostic régional. Un document basé sur cinq axes d'évolution, les enjeux, les forces et les faiblesses, qui s'adaptait aux nouveaux modes de rédaction des PO européens. Quant aux communautés urbaines et d'agglomération, elles seront plus nombreuses à obtenir des subventions globales, malgré les craintes suscitées par la tardive publication des règlements européens d'utilisation des fonds.

La commission veut faire de l'innovation l'un des principaux axes d'investissement? Les 1^{res} assises européennes des maires des territoires ruraux, les 28 et 29 janvier à Metz, auront pour thème «les communes rurales, territoires de projets innovants». A bon entendre...

(*) Direction générale de la politique régionale.

L'UE exige concentration et performance

La stratégie Europe 2020 comporte de nombreuses nouveautés pour améliorer l'utilisation des fonds européens et atteindre l'objectif de croissance intelligente, durable et inclusive. En voici quelques-unes.

Une approche stratégique commune à tous les fonds, afin d'en améliorer la coordination

La Commission européenne a établi un «cadre stratégique commun» à l'ensemble des cinq fonds européens en gestion partagée. Ce cadre est décliné dans chaque état membre par un «accord de partenariat», qui présente la manière dont les fonds contribuent aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Ensuite, les «programmes opérationnels» (PO) sont les documents de référence pour l'utilisation des fonds à un niveau territorial défini (national, régional, pluri-régional, etc.). Un même PO pourra désormais être financé par plusieurs fonds, ce qui n'était pas possible lors des périodes précédentes.

Un menu commun d'objectifs et des exigences de concentration thématique renforcées

La Commission européenne propose un «menu» composé de onze objectifs thématiques, directement liés aux priorités de la stratégie Europe 2020. Ce menu thématique est commun à tous les fonds, mais des restrictions réduisent les champs d'application afin d'aboutir à une concentration thématique.

Ainsi, 80% des enveloppes du Feder pour la France doivent être fléchées sur les quatre premiers objectifs (OT1 recherche, développement et innovation; OT2 accès, utilisation et qualité des TIC; OT3 compétitivité des PME; OT4 mutation vers une économie à faible teneur en carbone), dont 20% pour l'OT4. Par ailleurs, au moins 20% de l'enveloppe du FSE doit servir à l'OT9 (inclusion sociale et lutte contre la pauvreté) et 20% de celle du Feder à l'OT5 (adaptation aux changements climatiques et prévention des risques). Enfin, 10% de l'enveloppe nationale sera consacrée aux zones urbaines en difficulté.

Une nouvelle catégorie : les régions en transition

Par rapport à l'architecture actuelle, la commission a décidé d'abandonner les objectifs de «convergence» et de «compétitivité régionale et emploi», au profit du seul «investissement pour la croissance et l'emploi», composé de trois catégories de régions, au lieu de deux. En plus des régions les plus développées (PIB par habitant supérieur à 90% de la moyenne communautaire) et des moins développées (PIB/hab. inférieur à 75%), on trouve désormais celles en transition (PIB/hab. entre 75% et 90%). Ces dernières, dont dix se situent en France, bénéficient de dispositifs adaptés.

L'introduction de conditions de performance

La commission veut des résultats. Une part du versement des fonds (7% dans certains cas) sera conditionnée à l'atteinte d'objectifs préétablis. Les résultats, basés sur des indicateurs définis par chaque région, devront être fournis en 2016, 2018 et 2022. Une réserve de performance abondera les PO les plus efficaces. D'autres conditions, à remplir avant que les fonds puissent être affectés, seront instaurées (prise en compte des stratégies de transport, promotion de l'égalité des sexes, respect des législations environnementales...).

Des efforts de simplification et de réduction de la bureaucratie

Consciente que la complexité reste l'un des principaux défauts de l'Europe, tant aux yeux des bénéficiaires que des gestionnaires, la commission veut réduire la bureaucratie au moyen de règles communes à tous les fonds européens structurels et d'investissement, simplifier les règles comptables et utiliser davantage la technologie numérique («cohésion électronique»).

Pour aller plus loin

L'Europe en portails



Toute l'action de l'Europe en France, passée, en cours et à venir, se trouve expliquée dans le portail du même nom. Chaque région possède, en plus, un portail dédié. Pour comprendre le contexte du partenariat 2014-2020, le site de la concertation répertorie quant à lui les thématiques et les contributions.

Sites internet : www.europe-en-france.gouv.fr et www.partenariat20142020.fr

Les journées de l'ENA et l'Inet

En 2013, l'ENA et l'Inet ont proposé un dispositif de formation sur les fonds européens, destiné aux décideurs des collectivités territoriales. En 2014, le rythme des sessions, nationales et régionales, va croître. La prochaine se tiendra fin mars, au moment de la finalisation des programmes opérationnels.

Email : didier.meynier@ena.fr ou benoit.cathala@cnfpt.fr

Les forums de l'Afcre

L'Association française du conseil des communes et régions d'Europe organise depuis octobre des forums régionaux en vue des élections européennes du 25 mai. Prochains rendez-vous fin janvier à Lille, en février à Strasbourg et à Lyon, puis en outre-mer.

Site internet : www.afcre.org. Email : forums@afcre.org

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- **Les territoires restent sur leur faim après l'accord Etat-régions sur les fonds européens**
www.lagazette.fr/177354
- **Fonds européens 2014-2020 : pour la France, 14,2 milliards d'euros**
www.lagazette.fr/193656
- **Johannes Hahn, commissaire européen à la Politique régionale : «Solidarité et croissance vont de pair»**
www.lagazette.fr/166311